



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

Règlement #383

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le Directeur général et Secrétaire-trésorier de cette Ville :

QUE le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire tenue le 14^{ième} jour de décembre 2020, a adopté le règlement numéro 383 pour adopter le budget de la Régie d'Assainissement des Eaux Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2021.

QUE ce règlement est actuellement déposé au bureau du Directeur général et Secrétaire-trésorier en l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et que ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL, ce 15^{ième} jour de décembre 2020.

Le Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Martin Valois, cpa, ca, oma